

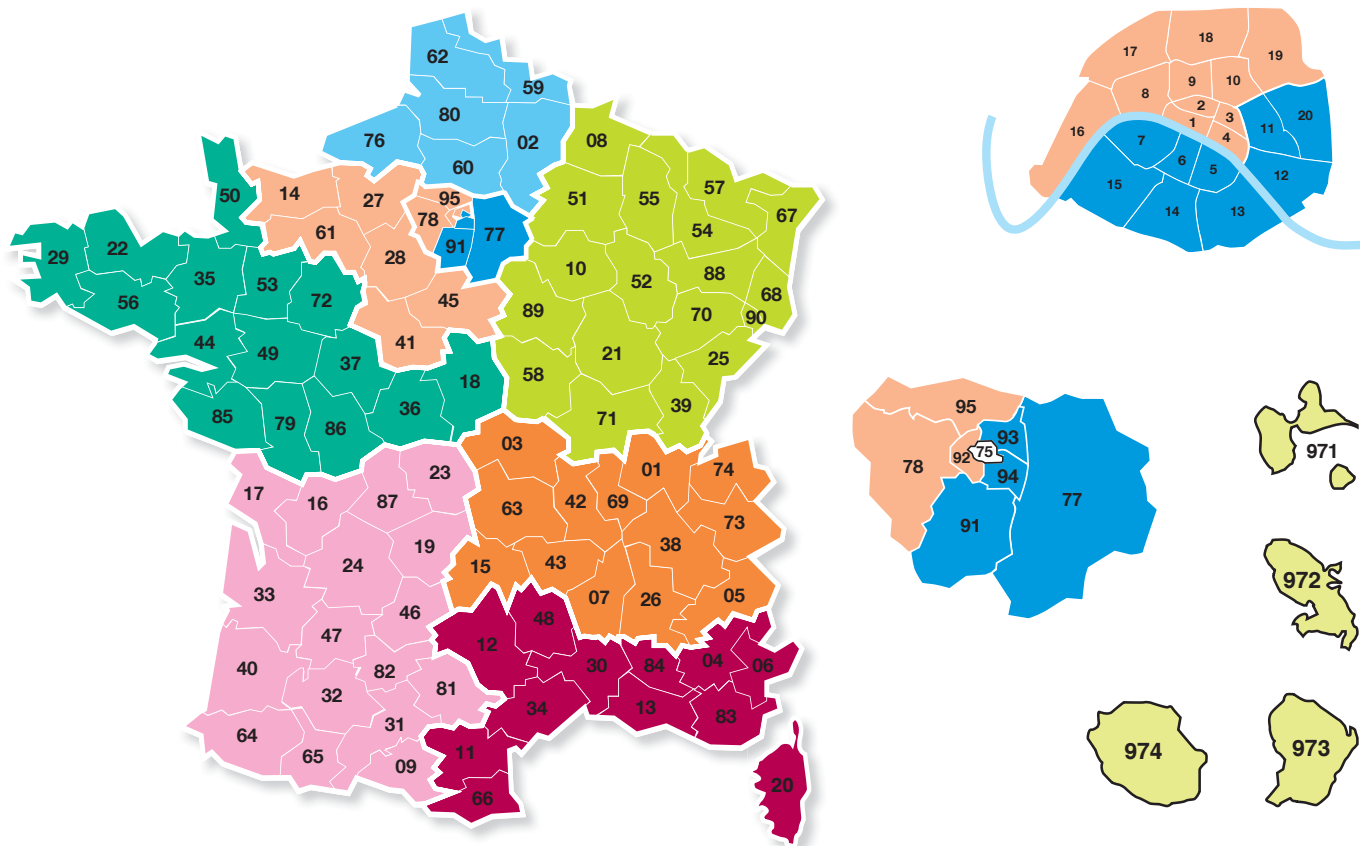


Cardiologie

Electrodes, Papiers ECG, Couplants, Piles



Une équipe à votre écoute



● **Région Nord**
Olivia Deniès
06 72 03 37 22

● **Région Rhône-Alpes**
Florence Ducruet Nesme
07 61 98 09 45

● **Région Sud-Ouest**
Brice Lacoste
06 33 95 66 45

● **Région Est**
Lionel Ponard
06 63 76 09 81

● **Région Centre-Ouest**
François Duvignau
06 42 10 70 27

● **Région PACA**
Jean-Paul Bendayan
06 77 74 60 96

● **Région Île-de-France Est**
Zina Haddadou
06 69 67 88 83

● **Région Île-de-France Ouest**
Freddy Boismoreau
06 69 67 88 75

● **DOM TOM et Export**
Sandrine Bonnafous
01 30 11 83 49

Pour commander



Par courrier
EDM
1, rue des Boisseliers - 95330 DOMONT



Sur Internet
www.edm-imaging.com



Par téléphone
01 30 11 83 00
Du lundi au vendredi
De 9h00 à 18h00 sans interruption



Par fax
01 39 35 75 25

Sommaire

Electrodes p 3

SilverTrace® & Digitrode®

SilverTrace II®

Nutrode® & Nutrace®

Blue sensor®

Electrodes précablées

Défibrillation p 6

Couplants p 7

Piles p 8

Papiers d'enregistrement p 9

Bon de commande EDM p11

Conditions Générales de Vente .. p 12



Découvrez notre toute première
gamme d'électrodes EDM
(en page 5)

D'autres références disponibles.
Contactez nous !



SILVERTRACE® & DIGITRODE®



Réf.	F55	F-REC	F-RG	FSRB4	RT37
Caract.	Électrode SILVERTRACE P55MO	Électrode SILVERTRACE P28MOC	Électrode SILVERTRACE P28MO	Électrode SILVERTRACE B4MO	Électrode DIGITRODE
Support	Mousse	Mousse	Mousse	Mousse	Papier
Dimensions	55 mm	32 x 44 mm	32 x 41 mm	28 x 44 mm	22 x 34 mm
Connecteur	Bouton pression	Bouton pression carbone	Bouton pression	Pontet 4 mm	EASYTAB - Crocodile
Type de gel	AQUAWET - Gel liquide	AQUAWET - Gel liquide	AQUAWET - Gel liquide	AQUAWET - Gel liquide	AQUATAC - Hydrogel
Adhésif	Standard	Standard	Standard	Amélioré	Standard
Utilisation	Diagnostic	Diagnostic, IRM	Diagnostic	Diagnostic	Diagnostic
Condt.	Boîte de 300 (10 sachets de 30)	Boîte de 300 (10 sachets de 30)	Boîte de 300 (10 sachets de 30)	Boîte de 300 (10 sachets de 30)	Boîte de 500 (5 sachets de 100)

Existe en radiotransparent
avec bouton pression en
carbone (réf. FS-50C)



Réf.	T55	T60	CT601	F-TC1	FS50
Caract.	Électrode SILVERTRACE P55MI	Électrode SILVERTRACE P60MI	Électrode SILVERTRACE P50TR	Électrode SILVERTRACE P20MO	Électrode SILVERTRACE PS50MO
Support	Microporeux	Microporeux	Adhésif Cristal	Mousse	Mousse
Dimensions	55 mm	60 mm	50 mm	35 x 41 mm	50 mm
Connecteur	Bouton pression	Bouton pression	Bouton pression	Bouton pression	Bouton pression
Type de gel	AQUAWET - Gel liquide	AQUAWET - Gel liquide	AQUATAC - Hydrogel	AQUATAC - Hydrogel	AQUAWET - Gel liquide
Adhésif	Standard	Standard	Standard	Standard	Amélioré
Utilisation	Holter	Holter	Multi usage	Multi usage	Stress Test
Condt.	Boîte de 300 (10 sachets de 30)	Boîte de 300 (10 sachets de 30)	Boîte de 300 (10 sachets de 30)	Boîte de 300 (10 sachets de 30)	Boîte de 300 (10 sachets de 30)

SILVERTRACE II®



Réf.	BW50	FW50	FW3650	FS32
Caract.	Électrode SILVERTRACE II® Ag/AgCl - Adulte	Électrode SILVERTRACE II® Ag/AgCl - Adulte	Électrode SILVERTRACE II® Ag/AgCl - Adulte	Électrode SILVERTRACE II® Ag/AgCl - Adulte/Enfant
Support	Microporeux	Mousse	Mousse	Mousse
Dimensions	Diam. 50mm	Diam. 50mm	36 x 50 mm	32 x 32 mm
Connecteur	Bouton pression	Bouton pression	Pontet 4 mm	Bouton pression
Type de gel	Gel liquide	Gel liquide	Gel liquide	Gel solide
Adhésif	Standard	Standard	Standard	Standard
Utilisation	Holter	Diagnostic	Stress Test	Stress Test
Cond.	Boîte de 400 (8 sachets de 50)	Boîte de 400 (8 sachets de 50)	Boîte de 300 (10 sachets de 30)	Boîte de 500 (10 sachets de 50)



D'autres références disponibles.
Contactez nous !

NUTRODE® & NUTRACE®



Réf.	31371308	31488177	40000020	50000044
Caract.	Électrode NUTRODE	Électrode NUTRODE	Électrode NUTRODE	Électrode NUTRACE
Support	Mousse	Mousse	Mousse	Mousse
Dimensions	35 mm	30 mm	34 x 38 mm	23 x 35 mm
Connecteur	Bouton pression	Bouton pression	Bouton pression	EASYTAB - Crocodile
Type de gel	HYDROGEL - Gel solide	HYDROGEL - Gel solide	HYDROGEL - Gel solide	HYDROGEL - Gel solide
Adhésif	Standard	Standard	Standard	Standard
Utilisation	Diagnostic	Diagnostic	Diagnostic	Diagnostic
Cond.	Boîte de 1000 (10 sachets de 100)	Boîte de 1000 (10 sachets de 100)	Boîte de 500 (5 sachets de 100)	Boîte de 1000 (10 sachets de 100)

BLUE SENSOR®



Réf.	L-00-S/25	R-00-S/25	VL-00-S/25	N-00-A/25	N-00-S/25
Caract.	ELECTRODE BLUE SENSOR	ELECTRODE BLUE SENSOR	ELECTRODE BLUE SENSOR	ELECTRODE BLUE SENSOR	ELECTRODE BLUE SENSOR
Support	Microporeux	PVC	Microporeux	Mousse	Mousse
Dimensions	55 mm	48 mm	68 mm	30 x 20 mm	30 x 20 mm
Connecteur	Bouton pression	Bouton pression	Bouton pression	Pontet	Bouton pression
Type de gel	Gel liquide	Gel liquide	Gel liquide	Gel liquide	Gel liquide
Adhésif	Standard	Amélioré	Standard	Standard	Standard
Utilisation	Holter	Stress Test	Holter	Pédiatrie	Pédiatrie
Cond.	Boite de 500 (20 sachets de 25)	Boite de 500 (20 sachets de 25)	Boite de 500 (20 sachets de 25)	Boite de 500 (20 sachets de 25)	Boite de 500 (20 sachets de 25)

ELECTRODES PRECABLÉES



Réf.	83068X	83068XC15	87068X	87068XC15
Caract.	Electrode précablée	Electrode précablée	Electrode précablée	Electrode précablée
Support	Tissus	Tissus	Tissus	Tissus
Dimensions	22 mm	22 mm	30 mm	30 mm
Connecteur	Fiche femelle 4 mm	Fiche DIN 1,55 mm	Fiche femelle 4 mm	Fiche DIN 1,55 mm
Type de gel	Prégélifiée repositionnable	Prégélifiée repositionnable	Prégélifiée repositionnable	Prégélifiée repositionnable
Adhésif	Hydrogel	Hydrogel	Hydrogel	Hydrogel
Utilisation	Pédiatrie et néonatalogie	Pédiatrie et néonatalogie	Pédiatrie et néonatalogie	Pédiatrie et néonatalogie
Cond.	Boite de 102	Boite de 102	Boite de 102	Boite de 102

ELECTRODES RÉUTILISABLES



Réf.	F9016SSC	F9008SSC	F9024SSC	F9023SSC	2A00627
Caract.	Électrode réutilisable à ventouse précordiale pour adulte 30 mm	Électrode réutilisable à ventouse précordiale pour enfant 15 mm	Électrode pour membres réutilisable pour adulte	Électrode pour membres réutilisable pour enfant	Pince crocodile pour électrode à languette
Cond.	Boite de 6	Boite de 6	Boite de 4	Boite de 4	Unité

ELECTRODES DE DÉFIBRILLATION

Réf.	DF20
Caract.	Electrode de défibrillation pour LIFEPAK 9 / 10 / 12 / 15 / 20 / 500 / 1000
Support	Mousse
Dimensions	113 x 145 mm
Connecteur	-
Type de gel	Overlapping Gel
Adhésif	Standard
Utilisation	Défibrillation
Condt.	Boîte de 20 (10 paires)



Les électrodes pour autres défibrillateurs
sont disponibles sur demande



Type d'électrode (Réf.)	Connecteur	Compatible avec la suite de défibrillateurs	Longueur de câble
DF20N		Medtronic Lifepak 9, 10, 12, 15, 20, 500 et 1000	1,20 m
DF20NC			1,20 m pour pré-connecter 0,45 m câble hors du sachet
DF25N		Schiller FRED, Schiller FRED Tele, DG1002, DG2002, DG3002, DG2000E, DG2000EDOS	2,00 m
DF26N		Philips Codemaster XL, XL+, XE et 100	1,20 m
DF27N		Philips Heartstart FR2+, FR2 et FR3, Heartstream Forerunner, Heartstart MRx, Heartstart XL et XL+	1,20m
DF27NC			1,20 m pour pré-connecter 0,45 m câble hors du sachet
DF28N		Zoll M, E et R Series, PD 1200, PD 1400, PD 1600, PD 1700 et PD 2000	1,20 m
DF28NC			1,20 m pour pré-connecter 0,45 m câble hors du sachet
DF29N		Welch Allyn MRL AED 10 et 20, PIC 30, PIC 40 et PIC 50	2,00 m
DF43N		Nihon Kohden TEC-5521, TEC-5531, TEC-7621, TEC-7631, TEC- 7721, TEC-7731 avec câble adaptateur JC-755V	2,00 m
DF-59N		Zoll AED Plus Zoll AED Pro	1,20 m



PARKER SIGNAL SPRAY® / SIGNAL GEL® SIGNAL CREME®

- Gel/crème pour EEG, ECG et défibrillation
- Usage externe uniquement
- Ne tache pas

Spray : Électrolyte hautement conductible sous forme de pulvérisateur économique pour EEG, ECG et défibrillation

Réf.	Caract.	Condt.
SIGNASP	Spray en flacon de 250 ml	12
SIGNAL60	Gel en tube de 60 ml	12
SIGNAL250	Gel en tube de 250 ml	Unité
17-05	Crème ECG en tube de 150 gr	Unité



PARKER SPECTRA 360®

- Gel de contact pour EEG et ECG
- Solution sans sel ni chlorure

Réf.	Caract.	Condt.
SPECTRA250	Gel SPECTRA 360 250 gr	Unité



GEL SKINTACT

- Gel de contact pour EEG, ECG et défibrillation
- Ph : 5.5 - 6.2
- Gel hautement conductible

Réf.	Caract.	Condt.
58586	Gel ECG SKINTACT 250 ml	24



GEL NUPREP

Pâte conductrice pour EEG et ECG

- Pâte abrasive et semi-liquide
- Hautement conductible

Réf.	Caract.	Condt.
GE848358	Gel ECG NUPREP 114 gr	3



Modèle	LR06 AA		LR03 AAA		LR44		LR14		LR20	
Voltage	1,5V		1,5V		1,5V		1,5V		1,5V	
Type	Alcaline		Alcaline		Alcaline		Alcaline		Alcaline	
Marque	ENERGIZER	PANASONIC	ENERGIZER	PANASONIC	ENERGIZER	PANASONIC	ENERGIZER	PANASONIC	ENERGIZER	PANASONIC
Réf.	636105	LR6AD/4P	636106	LR03AD/4P	623055	LR44L/1BP	636107	LR14AD/AP	636108	LR20AD/4P
Cond.	Boite de 10	12 blisters de 4 piles	Boite de 10	12 blisters de 4 piles	10 blisters de 2 piles	10 blisters de 1 pile	Boite de 12	6 blisters de 4 piles	Boite de 12	6 blisters de 4 piles



Modèle	LR01		6LR61		3LR50	LR09	3LR12
Voltage	1,5V		9V		12V	1,5V	4,5V
Type	Alcaline		Alcaline		Alcaline	Alcaline	Alcaline
Marque	ENERGIZER	PANASONIC	ENERGIZER	PANASONIC	ENERGIZER	ENERGIZER	ENERGIZER
Réf.	608306	LR-1L/1BP	636109	6LR61AD/1P	608305	623056	632856
Cond.	10 blisters de 1 pile	10 blisters de 1 pile	Boite de 12	Boite de 12	Boite de 10	Unité	Boite de 12



Modèle	CR2450		CR2032		2CR5	HR6		HR3	
Voltage	3V		3V		6V	1,2V		1,2V	
Type	Lithium		Lithium		Lithium	Rechargeable		Rechargeable	
Marque	ENERGIZER	PANASONIC	ENERGIZER	PANASONIC	ENERGIZER	ENERGIZER	PANASONIC	ENERGIZER	PANASONIC
Réf.	610381	CR-2450L/1BP	611326	CR-2032EP/IB	628287	635730	P6P/4BP_1800	635177	P-03P/2BC800
Cond.	Unité	Unité	10 blisters de 1 pile	10 blisters de 1 pile	Unité	12 Blister de 4	Blister de 4	12 Blister de 4	Blister de 2

Nous vous proposons toute une gamme de papiers ECG Ceux-ci vous garantissent :

- Un strict respect du cahier des charges des constructeurs.
- Un enregistrement conforme et sûr.
- Une conservation dans le temps des enregistrements grâce à un support papier directement et exclusivement approvisionné auprès de fabricants agréés.

Marquage CE en conformité avec l'annexe V, point 3 de la Directive 93/42/CEE.



**Vous recherchez une référence précise? Vous ne disposez que de la référence de votre appareil ?
Vous avez besoin d'un conseil ? 01 30 11 83 08. Une ligne dédiée à vos attentes.**



Constructeur	Modèle	Code	Papier	Unité	Largeur (mm)	Métrage (m)	Tube (mm)	Diamètre (mm)	Feuilles	Longueur (mm)
AMPLAID	770	700I0104	0	Rouleau	110	25	12	45	0	0
COROMETRICS	SERIE 115	233P5313	4305 BAO	Pliage	152	13	0	0	150	90
CRITIKON	PRO 100	001I1389	89100	Rouleau	57	22	12	43	0	0
DATASCOPE	ACCUTORR	957I1115	0683.00.0447.03	Rouleau	57	6	8	25	0	0
FUKUDA DENSHI	FDX 4510	358R6175OR	OP353TE	Rouleau	210	30	16	50	0	0
FUKUDA DENSHI	FX 7202	358P8120	OP222TE	Pliage	110	19,6	0	0	140	140
GETINGE	JUMO	483P7208	40002D	Pliage	120	16	0	0	400	40
HELLIGE	CARDIOSMART	414P5777	226 166 01	Pliage	210	45	0	0	150	300
HELLIGE	MAC 1200 ST	414P5245	226 166 05	Pliage	210	44,25	0	0	150	295
HELLIGE	MAC 1200 ST	414P5247	226 166 11 (archiviste)	Pliage	210	44,25	0	0	150	295
HEWLETT PACKARD	78351A	416R5108	40457 C	Rouleau	50	30	16	50	0	0
HEWLETT PACKARD	82240B	416I2011	82175A	Rouleau	57	25	12	45	0	0
HEWLETT PACKARD	A1	416I0477	M4817A	Rouleau	50	30	16	50	0	0
HEWLETT PACKARD	M1350A	416P5218	M1911A	Pliage	150	15	0	0	150	100
HEWLETT PACKARD	M1350A	416P7008	M1911A (archiviste)	Pliage	150	15	0	0	150	100
HEWLETT PACKARD	M1702A	416P5220	M1709A	Pliage	210	60	0	0	200	300

Constructeur	Modèle	Code	Papier	Unité	Largeur (mm)	Métrage (m)	Tube (mm)	Diamètre (mm)	Feuilles	Longueur (mm)
MARQUETTE	CASE 12	537P5215	9402-020	Pilage	215	84	0	0	300	280
MARQUETTE	CASE 8000	537P5217	9402-021	Pilage	210	84	0	0	300	280
MARQUETTE	DASH 3000	537I0046	9402-046	Rouleau	50	30	16	50	0	0
MEDTRONIC	LIFEPAK 20	688R6700	804700	Rouleau	50	30	16	50	0	0
NEOVENTA	STAR P11	641P5111	CNS 000 005/1 R1B	Pilage	151	15	0	0	150	100
NIHON KOHDEN	BSM 2300	634P5097	FWW 50-3-100	Pilage	50	30	0	0	300	100
NIHON KOHDEN	ECG 1350	634P7226	FWW 210-3-140	Pilage	210	30	0	0	214	140
NIHON KOHDEN	ECG 9010	634P5088	FWW 110-2-140	Pilage	110	21	0	0	150	140
NIHON KOHDEN	ECG 9110	634P5084	FWW 210-3-140	Pilage	210	30	0	0	214	140
NIHON KOHDEN	ECG 9320	634P7225	FWW 210-10-295	Pilage	210	100	0	0	333	295
NIPPON COLLIN	BP 88	416I2015	11704	Rouleau	57	30	12	50	0	0
ODAM BRUKER	MCT8	414R9723	0	Rouleau	50	30	16	50	0	0
PHYSIO CONTROL	LIFEPAK 11	688R8319	805319-05	Rouleau	108	23	23	45	0	0
SCHILLER	ARGUS LCM	781P5082	2.157.026	Pilage	80	14	0	0	200	70
SCHILLER	AT 110 - AT10+	781P5078	2.157.023	Pilage	210	35	0	0	250	140
SCHILLER	AT1	781P5066	2.157.014	Pilage	90	36	0	0	400	90
SCHILLER	AT10	781P5010	2.157.012	Pilage	210	35	0	0	250	140
SCHILLER	AT102	781P5080	2.157.025	Pilage	210	48,4	0	0	173	280
SCHILLER	AT2	781P5071	2008	Pilage	210	60	0	0	216	280
SCHILLER	AT60	781P5060	2.157.010	Pilage	210	100	0	0	358	280
SMI BBC	FUJI	359P5015	JD-0008	Pilage	114	15	0	0	375	40
SMI BBC	JUMO	483R8655	737116	Rouleau	120	16	10	35	0	0
SONICAID	CTG MERIDIAN 800	821P7665	8400-8003	Pilage	143	45	0	0	300	150
SONICAID	CTG MERIDIAN 800	821P7666	8400-8003 (archiviste)	Pilage	143	45	0	0	300	150
ZOLL	SERIE M	996P8000	8000-0300	Pilage	90	18	0	0	200	90

Plumes et encres
disponibles

Pour toutes les machines mentionnées ci-dessus



Rouge, Bleu, Vert, Violet et Noir



Date : / /

Fax EDM : 01 39 35 75 25

Facturation : Compte N°	
Nom :	
Adresse :	
Code Postal :	
Ville :	

Adresse de livraison (si différent)

Nom :

Adresse :

.....

Code Postal :

Ville :

Contact : Téléphone :

E mail : Fax :

[illegible]

 Ma commande atteint 250 € TTC (Hors Corse)

**Livraison
Gratuite**

En dessous, 24 € TTC de frais d'expédition (pour la Corse, nous consulter)
Se conférer aux conditions de vente du catalogue général EDM

☒ Demande de renseignement
 ☐ Gel
 ☐ Protection
 ☐ Désinfection
 ☐ Gynécologie
 ☐ Cardiologie
☐ Films & Chimie
 ☐ Média
 ☐ Radiologie
 ☐ SAV
 ☐ Autres

Informations pour la livraison - Commentaires...

Tampon de l'établissement - Nom et signature

Conditions générales de Vente

1. GENERALITES

Les présentes Conditions générales de vente visent à définir les droits et obligations de la société EDM Imaging (ci-après le «Vendeur») vis à vis de ses clients (ci-après le «Client» ou «l'Acheteur») dans le cadre de la vente de produits ou services. Ces conditions ne concernent pas les consommateurs et utilisateurs non professionnels, pour lesquels existent des conditions particulières de vente fournies sur demande.

2. COMMANDES

Toute commande vaut acceptation sans réserve de la part de l'Acheteur, des clauses et conditions suivantes, et, le cas échéant, des conditions particulières précisées au moment de la commande, auxquelles il ne peut être dérogé que par accord écrit des parties. Les commandes sont acceptées exclusivement aux conditions ci-après, et pour un minimum de commande de 50 EHT. Toutes spécifications générales ou particulières mentionnées dans la commande ou dans tout autre document émanant de l'Acheteur, contraires en tout ou partie aux présentes conditions générales de vente, seront inopposables au Vendeur, sauf accord express et écrit de sa part.

3. FORMATION DU CONTRAT

Le contrat d'achat, de vente et de services est réputé formé entre les parties dans les termes des présentes conditions générales, après réception d'une commande écrite (par télécopie, courrier électronique ou autre) et acceptation de ladite commande par le Vendeur. L'acceptation de la commande par le Vendeur sera réputée acquise à défaut de refus de celle-ci dans un délai de 15 jours à compter de sa réception, ou en cas d'exécution de la commande dans ce délai. En cas de nécessité d'établir un devis, le contrat ne sera formé qu'après acceptation de celui-ci par le Client.

4. REDACTION DES COMMANDES

Les commandes devront se reporter aux références et désignations des catalogues du Vendeur. Dans le cas d'une erreur de livraison par suite d'une imprécision ou d'une erreur dans les références de la commande, le Vendeur sera déchargé de toute responsabilité, les frais de retour des marchandises vendues étant à la charge de l'Acheteur.

5. EXECUTION DES COMMANDES

Le fait pour un article quelconque de figurer sur les tarifs du Vendeur n'implique pas que les fabricants soient en mesure d'alimenter son stock et ne vaut pas engagement de livrer à la commande. En conséquence, les retards éventuels ne donnent pas le droit à l'Acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise, de réclamer des dommages et intérêts ou une indemnité, de réduire, de différer ou fractionner un paiement. Les délais d'expédition, d'installation, de mise en route ou d'intervention sont purement indicatifs et ne constituent pas une obligation à la charge du Vendeur. Les réclamations à raison de non conformité de la livraison au bon de commande doivent être signifiées par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée au Vendeur et au transporteur dans un délai de 48 heures à compter de la date de réception des marchandises. Passé ce délai, le destinataire sera réputé avoir accepté définitivement les marchandises et devra en payer le prix ou le loyer. La non exécution ou l'exécution partielle d'une commande, n'ouvrira droit à aucune indemnité au profit de l'Acheteur. En cas de rupture de stock, le Vendeur se réserve le droit de différer toute commande et d'en informer le Client par tout moyen, même téléphonique. Dans tous les cas, le client accepte le délai d'un différé et peut être informé du délai de livraison sur simple appel téléphonique.

6. DOCUMENTATION

Les indications et illustrations du catalogue et du tarif sont indicatives et représentatives des appareils tels qu'ils se présentent au moment de sa publication. Le Vendeur se réserve le droit de livrer des appareils avec toutes modifications extérieures et/ou techniques, en fonction de l'évolution des fabrications et/ou des nouvelles méthodes de construction desdits appareils.

7. ASSURANCE ET TRANSPORT

Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit le mode de transport ou les modalités de règlement du prix de transport, franco ou port dû. **Livraison en France Métropolitaine** : les commandes inférieures à un montant de 209 € H.T impliquent une majoration pour frais administratifs. En cas de manquant ou d'avarie des marchandises à l'arrivée, le destinataire doit : - porter sur le récépissé du transport ses réserves, en précisant exactement la nature de celles-ci, le (les) colis ou marchandises manquants ou détériorés et, de façon générale, l'objet de la réclamation, - confirmer ces réserves au transporteur dans les trois jours ouvrables qui suivent la livraison, par lettre R.A.R, avec copie au vendeur, en précisant les références de la commande (Cf. art L. 133-3 du Code de Commerce). En cas de non respect des stipulations ci-dessus, l'Acheteur sera déchu de tout droit à réclamation.

8. RETOUR

Aucun retour de matériel n'ayant fait l'objet d'un accord écrit et préalable de la part du Vendeur ne sera accepté. Tout retour devra être accompagné d'un bordereau de retour, faisant référence à la facture et au bon de livraison d'origine, et comporter clairement les motifs du retour. Les fabrications spéciales ne seront pas reprises.

9. PRIX

Le prix applicable est le prix figurant sur le tarif en vigueur au moment de la commande. Les prix du tarif en vigueur sont établis suivant les conditions économiques et fiscales au moment de leur établissement. Ils sont susceptibles de modifications sans préavis en cours d'année. Si la commande nécessite l'établissement d'un devis, le prix indiqué sur le devis est valable pendant une durée de 30 jours à compter de sa date. Le prix de transport des produits est assuré en sus.

10. REGLEMENTS

Les consommables et accessoires sont payables comptant à la commande, avant toute expédition. Les équipements font l'objet d'un acompte à la commande de 30%. Sauf accord écrit particulier, tous les paiements doivent être effectués à réception de facture soit par chèque barré, par virement ou par prélèvement. L'acceptation de traites ne constitue ni novation, ni dérogation à cette clause, non plus qu'à l'attribution de juridiction prévue à l'article 21. En cas d'escompte pour paiement comptant, celui-ci sera déduit du prix de vente taxable, toute autre remise éventuellement déduite. Le montant de la T.V.A déductible par l'acheteur devra venir en déduction du montant de celle afférente à l'escompte. Tout retard de règlement entraînera automatiquement une pénalité correspondant à trois fois le taux de l'intérêt légal, sans mise en demeure préalable, ni formalités spécifiques à accomplir par le Vendeur. En cas de retard de paiement, les ordres en cours pourront être suspendus ou annulés sans préjudice de tous autres recours. Toute réclamation des sommes dues, envoyée en recommandé A.R sera considérée comme une mise en demeure préalable à toute mesure d'exécution. Les réclamations relatives à la facturation devront parvenir au Vendeur dans les 10 jours suivant la réception de la facture. A défaut, celle-ci sera présumée acceptée sans réserves. Le non respect d'une échéance de paiement à bonne date entraînera la déchéance de tous termes éventuels de paiement, l'exigibilité immédiate de toutes les créances en cours, ainsi que la suspension de toutes commandes et le refus de tous nouveaux ordres d'achat. Le Vendeur, pendant la durée de l'impayé, sera déchargé de ses obligations de faire ou de livrer. En cas de non paiement, les escomptes, délais, ristournes, remises et autres avantages accordés par le Vendeur seront annulés sans que cela préjudicie à la validité des contrats en cours.

11. RESOLUTION DU CONTRAT

Si le Client renonce à sa commande, le contrat se trouvera résolu de plein droit et tout acompte restera acquis au Vendeur, à titre d'indemnité.

12. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (Loi n° 80.335 du 12 Mai 1980)

Il est expressément stipulé que le Vendeur demeure propriétaire du matériel ou marchandises livrées jusqu'au paiement intégral du prix de vente par l'Acheteur, conformément à la législation en vigueur. Les chèques et lettres de change ne sont considérés comme moyens de paiement qu'après encaissement effectif. Dans le cas de livraisons fractionnées, les marchandises se trouvant encore en possession de l'Acheteur seront présumées être celles encore non payées. En cas de non paiement, le Vendeur pourra conserver les marchandises encore en sa possession et reprendre celles déjà livrées, en quelque endroit qu'elles se trouvent, sans préjudice de toute action en dommages et intérêts pour inexécution totale ou partielle du paiement du prix. La garde et les risques de la marchandise sont transférés à l'Acheteur dès la livraison et pendant toute la durée de réserve de propriété au bénéfice du Vendeur. L'acheteur assurera les marchandises au profit de qui il appartiendra, contre tous les risques qu'elles pourraient courir ou occasionner dès leur livraison. Tant que la clause de réserve de propriété produit effet, toute vente ou transformation de la marchandise concernée est strictement interdite en référence à l'article 1142 du Code Civil, à l'exception des opérations relevant de l'activité courante de l'Acheteur. L'acheteur informera le Vendeur de toute livraison à des tiers de façon à ce que le Vendeur puisse exercer son droit de suite sur la marchandise en quelques mains qu'elle se trouve. De même, l'Acheteur informera le tiers auquel il pourrait lui-même remettre la marchandise de l'existence de la clause de réserve de propriété au profit du vendeur. Au cas où le Vendeur serait amené à faire jouer la clause de réserve de propriété, les sommes éventuellement déjà versées par l'acheteur resteraient acquises au Vendeur à titre de premier dommages et intérêts, sans préjudice de tous autres. En cas de saisie ou de toute autre intervention d'un tiers, l'Acheteur est tenu d'en informer immédiatement le Vendeur. Lorsque le vendeur installe un matériel au profit d'un tiers intervenant (Société de financement, crédit-bail, location, etc....) il est de convention expresse que les clauses prévues aux paragraphes ci-dessus demeurent acquises au bénéfice du Vendeur jusqu'à constatation du règlement intégral des montants par le tiers intervenant, date à laquelle s'effectuera le transfert de propriété.

13. CLAUSE RESOLUTOIRE OU EXECUTION FORCEE

Faute par le Client de respecter les présentes conditions générales de vente, et en particulier de ne pas payer le prix exigible, il sera loisible au Vendeur, soit de poursuivre l'exécution du contrat en justice, soit d'adresser au client une mise en demeure par lettre recommandée avec A.R, mentionnant sa volonté de se prévaloir de la clause résolutoire ou de la déchéance des termes. La vente sera résolue de plein droit, si 8 jours après réception de la mise en demeure, l'obligation d'exécuter les présentes conditions générales ou toutes conditions particulières n'est pas respectée par le Client, ou si le règlement exigible n'est pas intervenu. Le Vendeur pourra rentrer en possession de la marchandise par toute voie de droit.

14. CLAUSE PENALE

En cas de mise en œuvre de la clause résolutoire, toute somme perçue restera acquise définitivement au Vendeur à titre de clause pénale, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. En cas de recouvrement de sa créance sur le client par voie contentieuse, les sommes dues seront majorées de 15% à titre de pénalité, outre les frais judiciaires et intérêts légaux contractuels.

15. MATERIEL EN LOCATION OU MIS A DISPOSITION

Le matériel en location, prêté ou mis à disposition est utilisé sous la seule responsabilité du locataire ou du détenteur gardien, qui devra en assurer l'entretien et l'assurance, et devra être restitué en bon état en fin de contrat. Toute remise en état rendue nécessaire par une utilisation non conforme, ou par dégradation non imputable à l'usage normal, sera à la charge du locataire ou du détenteur. Tout déplacement, toute intervention sur le matériel devront être effectués par un personnel agréé par le Vendeur, et sur l'autorisation écrite préalable du vendeur. A défaut, le locataire ou le gardien seront responsables de toutes les conséquences d'une mauvaise intervention ou manipulation. Le locataire ou le détenteur s'interdit toute sous-location, concession d'usage, prêt ou autre, sous quelque forme que ce soit, sous peine de résiliation si bon semble au Vendeur et sans préjudice de tous dommages et intérêts.

16. GARANTIE DES PRODUITS

En ce qui concerne les consommables, ils sont garantis jusqu'à la date de péremption figurant sur l'emballage sauf cas d'utilisation anormale. La garantie du Vendeur est limitée au remplacement des consommables reconnus défectueux ou comportant un défaut de fabrication, d'étiquetage ou d'emballage, à l'exclusion de la réparation de tout autre préjudice. Pour du matériel neuf, cette garantie est valable pendant une période de 12 mois, sauf précision différente sur le devis, pour tout vice de fabrication, à compter de la date de livraison, considérée comme date de mise à disposition de l'Acheteur. Pour du matériel d'occasion, la durée de garantie est définie dans le contrat de vente spécifique au matériel concerné. L'Acheteur devra informer le Vendeur par lettre recommandée avec avis de réception, au plus tard dans les trente jours de la livraison, de tout vice de fabrication ou défaut éventuel. Dans le cas d'un équipement comprenant des composants informatiques, toute modification ou ajout de logiciels sans accord préalable du Vendeur, mettra fin à la garantie. En aucun cas, le Vendeur n'aura à verser une compensation à l'Acheteur du fait de la privation de jouissance du matériel qui se serait révélé défectueux, quelle que soit la durée nécessaire à sa réparation ou à son remplacement ou de tout autre dommage ou préjudice de quelque nature que ce soit. De même, l'Acheteur ne pourra exiger le remboursement du matériel qui se serait révélé défectueux, sauf accord écrit du Vendeur constatant qu'il ne peut être ni réparé ni remplacé. Le remplacement est effectué en marchandises ou pièces vierges identiques ou comparables et en même nombre et type que celles commandées à l'origine. La garantie ou les assurances constructeur accordées par le Vendeur ne s'appliquent que si les produits ou matériels sont utilisés selon les normes applicables à la technologie considérée, en conformité avec les préconisations d'usage ou d'emploi et en l'absence d'intervention de toute personne non habilitée par le Vendeur. Les stipulations des présentes ne sauraient faire échec aux obligations de garantie légale incombant au fabricant.

La garantie ne s'applique pas aux fusibles et lampes.

17. RESPECT DE LA REGLEMENTATION FRANCAISE

Les Produits sont conformes à la législation française en vigueur au jour où le Vendeur les commercialise. La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée en cas de défaut de respect de la législation du pays dans lequel les Produits sont livrés, qu'il appartienne au Client de vérifier. Nonobstant ce qui précède, le Vendeur sera en droit d'annuler une commande s'il existe un doute sur le respect de la législation du pays de livraison.

18. LIMITATION DE RESPONSABILITE

La responsabilité du Vendeur au titre de la fourniture des produits et services ne couvrira pas les dommages indirects subis par l'Acheteur, tels que les pertes d'exploitation ou de revenus. En tout état de cause, la responsabilité du Vendeur sera limitée au prix de facturation des produits ou services mis en cause par le Client. Le Client se porte garant de la renonciation à recours de ses assureurs ou de tiers au delà des exclusions et limites exposées ci-dessus.

19. ENVIRONNEMENT

Il appartient au Client de vérifier le régime juridique en matière environnementale des produits dont il fait l'acquisition et de respecter les obligations qui lui incombent quant à l'élimination des déchets. Dans l'hypothèse où les produits seraient concernés par le décret 2005-829 du 20 juillet 2005, ou toute législation subséquente prévoyant des obligations similaires, le Client prendra à sa charge la collecte des produits, leur traitement ainsi que leur valorisation.

20. MARQUES-MENTIONS

Toute mention ou utilisation de marques, noms, sigles, logos, couleurs, graphismes ou autre, appartenant à, ou déposés par le Vendeur ou par le fabricant, sur quelque support que ce soit et quelles qu'en soient l'utilisation et la destination, ainsi que toute modification des emballages d'origine, ou de mentions portées sur les emballages ou les produits, doivent être soumises à l'approbation préalable et écrite du Vendeur. Le Vendeur se réserve le droit d'exiger le retour de ses articles, documents, mobiliers publicitaires ou autres et d'interdire la diffusion de textes ou produits reprenant ses noms, marques déposées ou autres, ou celles du fabricant, chaque fois que l'utilisation qui en sera faite lui apparaîtra de mauvaise foi, sujette à tromper le consommateur ou contraire au bon renom du Vendeur. Le tout sans préjudice de résiliations, dommages et intérêts ou autres indemnités en cas de non respect de la présente clause par le Client.

21. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les tribunaux du lieu du siège social du Vendeur sont seuls compétents pour connaître des contestations pouvant naître à quelque titre que ce soit des présentes Conditions Générales et des contrats auxquels elles s'appliqueront. Il en est de même en cas de demande incidente, d'appel en garantie, ou de pluralité de défendeurs. Le droit français, à l'exclusion de la Convention de Vienne sur les ventes internationales de marchandises, sera applicable.

Découvrez toute notre offre !

Gratuitement sur demande

**N'hésitez-pas à nous
contacter !**



Catalogue désinfection



Catalogue général EDM



Echographie
Protections pour sondes
d'échographie



Radioprotection
Praticiens, Patients
et locaux



**Housses de protection
en milieu opératoire**



Imagerie Médicale
Impression, stockage
et archivage

>> Téléchargeables sur www.edm-imaging.com/catalogues.html



Le médical à votre image

EDM

1, rue des Boisseliers
95330 Domont

Tél. : + 33 (0)1 30 11 83 00
Fax : + 33 (0)1 39 35 75 25

www.edm-imaging.com

(V02-2017)

